

Procès-verbal de la session régulière du conseil du Village de Sainte-Pétronille, tenue le lundi 2 mars 2020 à 20 h et à laquelle sont présents Harold Noël, maire, ainsi que mesdames et messieurs les conseillers : Éric Bussière, Jean Côté, Nancy Duchaine, Marie-Claude Laflamme.

2020-019

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 3 février 2020

Il est proposé par madame Marie-Claude Laflamme et appuyé par monsieur Jean Côté d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du 3 février 2020:

- 1. Mot du Maire**
- 2. Correspondance**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption du procès-verbal**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la session régulière du 3 février 2020
- 5. Dépôt de document**
- 6. Administration**
 - 6.1 Mur de soutènement des rues Laflamme-Gagnon - Attribution du contrat
 - 6.2 Dépenses d'investissement
 - 6.3 Subvention camp d'été de Saint-Pierre - Saison 2020
 - 6.4 Subvention camp d'été de Saint-François - Saison 2020
 - 6.5 Autorisation de paiement / Quote-part PLUMobile pour l'année 2020
 - 6.6 Nomination du maire suppléant
- 7. Comptes à payer**
- 8. Divers**
- 9. Période de questions**
- 10. Levée de la session**

ADOPTÉE

2020-020

Adoption du procès-verbal de la session régulière du 3 février 2020

Il est proposé par madame Marie-Claude Laflamme et appuyé par monsieur Jean Côté d'adopter le procès-verbal de la session régulière du 3 février 2020.

ADOPTÉE

2020-021

Mur de soutènement des rues Laflamme-Gagnon - Attribution du contrat

Attendu que la municipalité a demandé des soumissions pour la réfection du mur de soutènement des rues Laflamme-Gagnon ;

Attendu que la municipalité a procédé à un appel d'offres public en publiant les devis

sur le système électronique d'appels d'offres (SEAO) et sur un journal distribué sur le territoire ;

Attendu que les coûts de ce projet seront absorbés par le surplus affecté aux immobilisations ;

Attendu que pour ce projet, neuf entreprises en excavation ont déposé une offre :

• JMD Excavation :	56 700.03 \$
• Diamantex :	70 797.75 \$
• Bé-Con :	92 765.00 \$
• Hydrospec :	96 100.00 \$
• Entreprises Gosselin-Tremblay :	113 632.00 \$
• Manexco :	115 724.66 \$
• Ciment Projeté Orléans :	135 570.00 \$
• Derick Construction :	137 505.00 \$
• MVC Océan :	141 237.50 \$

Attendu que l'ouverture des soumissions s'est faite le 26 novembre 2019 devant le directeur général et deux témoins ;

Attendu que le contrat serait donné à la soumission offrant le meilleur prix ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean Côté et appuyé par madame Marie-Claude Laflamme :

- d'octroyer le contrat de réfection du mur de soutènement des rues Laflamme-Gagnon à JMD Excavation au montant de 56 700.03 \$ taxes en sus.
- les travaux seront réalisés pour le printemps 2020.

ADOPTÉE

2020-022

Dépenses d'investissement

Attendu que la Municipalité a fait des dépenses d'investissement en 2019 ;

Attendu que le financement de ces dépenses n'a pas toujours été indiqué dans les résolutions du Conseil ;

Attendu que cette situation doit être régularisée ;

En conséquence, il est proposé par madame Nancy Duchaine et appuyé par monsieur Jean Côté que toutes les dépenses d'investissement dont le financement n'est pas identifié dans les résolutions du Conseil de 2019 seront financées par le surplus d'investissement.

ADOPTÉE

2020-023

Subvention camp d'été de Saint-Pierre - Saison 2020

Attendu que le village de Sainte-Pétronille n'offre plus de camp de jour estival;

Attendu que le village de Sainte-Pétronille désire favoriser l'inscription des enfants de

Sainte-Pétronille au camp de jour de Saint-Pierre;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Claude Laflamme et appuyé par monsieur Éric Bussière :

Que le village de Sainte-Pétronille contribue, pour toute inscription à ce camp de jour, à une proportion de 50 % des frais d'inscription, ce qui correspond à un montant de 400 \$ par enfant;

Que cette subvention soit accordée à tout enfant qui fréquente une école primaire, au mois de juin de l'année en cours et résidant sur le territoire de la municipalité de Sainte-Pétronille;

Que le directeur général soit autorisé à payer les frais afférents au camp de jour à la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans.

ADOPTÉE

2020-024

Subvention camp d'été de Saint-François - Saison 2020

Attendu que le village de Sainte-Pétronille n'offre plus de camp de jour estival ;

Attendu que le village de Sainte-Pétronille désire favoriser l'inscription des enfants de Sainte-Pétronille au camp de Saint-François ;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Claude Laflamme et appuyé par monsieur Éric Bussière :

Que le village de Sainte-Pétronille contribue, pour toute inscription à ce camp de jour, à un montant maximal de 400 \$ par enfant ;

Que cette subvention soit accordée à tout enfant qui fréquente une école primaire, au mois de juin de l'année en cours et résidant sur le territoire de la municipalité de Sainte-Pétronille ;

Que le directeur général soit autorisé à payer les frais afférents au camp de Saint-François.

ADOPTÉE

2020-025

Autorisation de paiement / Quote-part PLUMobile pour l'année 2020

CONSIDÉRANT QUE les articles modifiés 467.11 à 467.14 de la Loi sur les Cités et les Villes et les articles modifiés 536 à 539 du Code municipal autorisent plus particulièrement les municipalités ou villes à procéder par résolution plutôt que par règlement, pour l'approbation des plans de transport, des budgets, la modification des tarifs et des horaires du service;

CONSIDÉRANT QUE Développement Côte-de-Beaupré est l'organisme délégué par la MRC de l'Île d'Orléans pour assurer la gestion du transport collectif et adapté des 6 municipalités de l'Île d'Orléans;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de l'Île d'Orléans a désigné Développement Côte-de-Beaupré comme organisme délégué pour assurer la gestion du transport collectif et adapté sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le service de transport collectif et adapté pour les MRC de La Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans est connu sous le nom de PLUMobile - Organisateur de déplacements et que PLUMobile fait partie intégrante de l'organisme Développement Côte-de-Beaupré;

CONSIDÉRANT QUE le Développement Côte-de-Beaupré est un organisme légalement constitué;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal accepte et approuve la grille tarifaire 2020 :

Déplacements à l'intérieur des MRC (Interne) – paiement argent	4.00 \$
Série de 10 billets pour les déplacements à l'intérieur des MRC (Interne)	37.50 \$
Déplacements à l'extérieur des MRC (Externe) – paiement argent	5.00 \$
Série de 10 billets pour les déplacements à l'extérieur des MRC (Externe)	45.00 \$
Laissez-passer mensuel adulte (Externe)	100.00 \$
Laissez-passer mensuel aîné et étudiant (Externe)	70.00 \$
Enfant de 5 ans et moins	Gratuit

CONSIDÉRANT QUE Développement Côte-de-Beaupré a préparé les prévisions budgétaires pour l'année 2020, et que ces prévisions ont été adoptées le 12 décembre 2019 par résolution 2019-CA-47 de son conseil administratif;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des prévisions budgétaires adoptées par Développement Côte-de-Beaupré et qu'il accepte et approuve ces prévisions budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la municipalité de Sainte-Pétronille a été établie à 5 234.52 \$ représentant 4.82\$ par habitant pour l'année 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le 4.82\$ de la quote-part inclut le transport collectif et le transport adapté dans toutes les municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la municipalité est conditionnelle à la participation financière du ministère des Transports au transport collectif et adapté;

En conséquence, il est proposé par madame Nancy Duchaine et appuyé par madame Marie-Claude Laflamme et unanimement résolu que le conseil municipal de Sainte-Pétronille accepte de payer la quote-part pour l'année 2020, soit une somme de 5 234.52 \$ à PLUMobile.

ADOPTÉE

2020-026

Nomination du maire suppléant

Attendu qu'il faut nommer un nouveau maire suppléant.

En conséquence, il est proposé par madame Nancy Duchaine et appuyé par monsieur Jean Côté de nommer Mme Marie-Claude Laflamme comme maire suppléant.

ADOPTÉE

Comptes à payer

Il est proposé par monsieur Jean Côté et appuyé par madame Marie-Claude Laflamme de payer les comptes suivants :

Anges-Gardiens du piano inc.	137.97
André Grenier	223.95
Association des directeurs municipaux du Québec	923.43
BMR - Avantis Coopérative	28.86
Bell Mobilité	92.98
Chœur de l'Isle d'Orléans	250.00
Déneigement T.J.	12 551.44
Desjardins Sécurité Financière	1 464.10
Distribution JFC	260.47
Frais déplacement - Stéphane Drolet	36.30
Groupe CT	1 338.07
Hydro Québec	4 355.71
Jacques Dion	200.00
JMD Excavation	897.47
MALLETTE	10 347.75
Media QMI	605.35
MRC (Groupe Altus)	903.93
MRC (assurance salaire)	1 253.00
MRC (ordures)	15 540.00
MRC (journal)	1 181.84
MRC (quote-part)	91 880.00
Musique de chambre à Sainte-Pétronille	2 500.00
Produits Capital	28.74
Receveur général Canada	2 267.08
Retraite Québec	226.58
Revenu Québec	5 781.13
SAAQ	595.80
Salaires - Employés	18 720.95
Salaires - Élus	4 608.14
Sécur medic	894.41
Servitudes citernes 2019 et 2020	3 611.00
SG Énergie	1 357.47
SNC-Lavalin	14 975.50
Société canadienne des Postes	77.65
Videotron	258.77
Visa Desjardins	1 490.67
Total	<u>201 504.59</u>

ADOPTÉE

2020-028

Levée de la session

Il est proposé par monsieur Éric Bussière et appuyé par monsieur Jean Côté à 21 h.

ADOPTÉE

Jean-François Labbé
Directeur général/secrétaire-trésorier

Harold Noël, maire